

Rentabilité des exploitations d'engraissement de bovins et de porcs appliquant des normes plus strictes en matière de bien-être animal

Les coûts supplémentaires sont-ils couverts ?

Juin 2021

Table des matières

Introduction	2
Procédure et méthode	2
Résultats de l'engraissement bovin	5
Résultats de l'engraissement porcin	9
Discussion et conclusions	11
Remerciements	12
Bibliographie	12

Auteur-e-s

Christian Gazzarin
Lara Meier
Franziska Zimmert



Dans l'engraissement bovin, les coûts supplémentaires liés à un bien-être animal plus élevé sont moins bien couverts que dans l'engraissement porcin.

Pour les consommatrices et les consommateurs suisses, il est important que les animaux de rente soient élevés le plus conformément possible aux besoins de l'espèce. La viande répondant à des normes plus strictes en matière de bien-être animal se vend généralement plus cher, mais elle entraîne des coûts plus élevés en termes de main-d'œuvre, de paille ou de bâtiments et est également soumise à un risque plus important sur le marché. Cette étude permet de savoir dans quelle mesure ces coûts sont couverts par les primes de bien-être animal via le marché (prime de label) et via la Confédération (paiements directs). L'étude porte sur les boucllements comptables de onze exploitations d'engraissement bovin et de dix exploitations d'engraissement porcin avec le label IP-Suisse. Ces exploitations ont été comparées à des exploitations conformes aux normes minimales (ordonnance sur la protection des animaux).

La plus-value pour le bien-être animal pour les bovins d'engraissement est financée à 66 % par le marché et à 33 % par des paiements directs de la Confédération. Toute-

fois, elle ne couvre que 72 % des coûts liés à l'amélioration du bien-être des animaux. Dans l'engraissement porcin, la plus-value pour le bien-être animal est financée à un peu moins de 60 % par le marché et à un peu plus de 40 % par la Confédération, ce qui permet de couvrir 91 % du coût des prestations liées à l'amélioration du bien-être animal.

Plus une exploitation dispose de places d'engraissement, mieux les coûts supplémentaires engendrés par le bien-être animal sont couverts. À l'inverse, les plus-values pour le bien-être animal ont tendance à couvrir encore moins bien les coûts dans les exploitations qui ont un petit troupeau.

Les coûts spécifiques et structurels plus élevés ainsi que les risques d'encaissement d'une plus-value en fonction de la demande ont tendance à être sous-estimés ou ne sont pas pris en compte dans les exploitations. Les exploitations d'engraissement bovin produisant leur propre fourrage de base sont plus touchées par ce phénomène que les exploitations d'engraissement porcin, dans lesquelles le calcul est plus facile.

Photos: Christian Gazzarin, Agroscope (à gauche); Bettina Zwicker, Agroscope (à droite)



Introduction

Les consommatrices et consommateurs suisses estiment qu'il est important que les animaux de rente soient élevés dans le plus grand respect possible des besoins de l'espèce (Finger et Bartkowski, 2020; enquête Univox, gfs-Zurich, 2018). Cependant, les ventes de produits à base de viande avec un label de bien-être animal tels qu'IP-Suisse stagnent depuis plusieurs années (USP, 2016; PSA, 2020). La part de la viande de bœuf (bétail d'égal) issue d'un mode de détention respectueux des animaux représentait environ 39% de la production indigène totale en 2018 (Agristat, 2020). Bien que ce pourcentage soit élevé, les chiffres sont en baisse depuis 2016. Les données concernant les porcs d'engraissement détenus dans des conditions respectueuses des animaux sont similaires, leur pourcentage stagnant autour de 33% (SPA, 2020). Cette évolution pourrait avoir plusieurs causes. Outre une demande insuffisante, la question se pose du côté de l'offre de savoir dans quelle mesure il est économiquement intéressant pour les agricultrices et les agriculteurs de proposer sur le marché une viande répondant à des normes plus strictes en matière de bien-être animal.

Les normes plus élevées en matière de bien-être animal se caractérisent principalement par l'utilisation de paille et le fait que les animaux disposent de plus de place. Cela a des conséquences sur les coûts de la paille (coûts spécifiques) ainsi que sur les coûts des bâtiments et de la main-d'œuvre (coûts structurels). Le respect de ces normes de protection des animaux est indemnisé par des plus-values sous forme de suppléments de prix (primes de label) ou de programmes spéciaux de paiements directs versés par la Confédération (SST, système de stabulation particulièrement respectueux des animaux; SRPA, sorties régulières en plein air).

L'étude porte sur les exploitations ayant le label «IP-Suisse» dans l'engraissement des bovins et du gros bétail et dans l'engraissement des porcs. Ces deux branches de production se caractérisent par un besoin élevé en surface et sont généralement très rationalisées et très spécialisées, car elles externalisent beaucoup (achat d'aliments et de porcelets) afin de réduire les coûts. Jusqu'à présent, il n'existait pas en Suisse de calcul global permettant d'évaluer la rentabilité de ces exploitations qui ont investi dans des normes de bien-être animal plus élevées. Une évaluation détaillée de ces branches de production doit permettre de savoir dans quelle mesure les exploitations typiques d'engraissement bovin et porcin peuvent se faire indemniser les coûts supplémentaires liés aux prestations de bien-être animal par le marché et/ou par des paiements directs.

Procédure et méthode

Procédure

A partir d'un échantillon stratifié tiré d'une base de données d'adresses d'IP-Suisse, une sélection aléatoire d'exploitations d'engraissement bovin et porcin a été effectuée. Dans un premier temps, nous avons analysé les branches de production sur la base des boucléments comptables (2018 ou 2019). En outre, une enquête a été menée dans les exploitations pour compléter et vérifier la plausibilité des données. Dans un deuxième temps, nous avons créé une branche d'exploitation type représentative (référence) sur la base des résultats individuels et l'avons utilisée pour simuler divers scénarios afin de saisir les effets économiques des prestations de bien-être animal.

Tab. 1: Procédé de sélection des exploitations IP-Suisse.

	Unité	Engraisse- ment bovin	Engraissement porcin
Population statistique (PS)	N	901	1251
Moyenne / Médiane des places d'engraissement (PS)	PE	79 / 50	220 / 140
Échantillon stratifié (Éch.)	N	427	409
Places d'engraissement Éch.	PE	40 – 80	200 – 250
Éch. effectif (sélection aléatoire)	N	11	10
Places d'engraissement (moyenne) éch. effectif (base de référence)	PE	57	215
Pourcentage de retour	%	35	32

Sélection des exploitations et définition de l'échantillon

A partir d'une population de 901 exploitations d'engraissement bovin et de 1251 exploitations d'engraissement porcin, nous avons défini un échantillon stratifié (bovins: 40-80 places d'engraissement, 427 exploitations; porcs: 200-250 places d'engraissement, 409 exploitations), à partir duquel au moins dix exploitations de chaque ont été tirées au sort à l'aide d'un générateur aléatoire (tableau 1). La stratification a permis d'obtenir une homogénéité raisonnable en ce qui concerne la structure de taille.

Le taux de réponse était de 35% pour les exploitations bovines (11 exploitations) et de 32% pour les exploitations porcines (10 exploitations).

Nous avons comparé les résultats des exploitations sélectionnées avec les résultats des branches de production d'exploitations similaires provenant d'un échantillon plus large du Dépouillement centralisé des données comptables (DC, Agroscope) (données 2010-2014, moyennes). Cet échantillon du DC comprend 80 exploitations de porcs à l'engrais et 81 exploitations de bovins, avec à la fois des exploitations respectant les normes minimales prescrites par l'ordonnance sur la protection des animaux et des exploitations sous label. Cet échantillon a permis de voir si l'échantillon d'IP-Suisse différait fondamentalement d'un autre échantillon en termes de structure des coûts et si les résultats devaient donc être interprétés différemment.

Méthode de calcul

Nous avons traité les données à l'aide de l'instrument d'analyse AgriPerform (www.agriperform.ch) et avons effectué une analyse complète de la branche de production sur la base des coûts de revient (Gazzarin et Hoop, 2017). Nous avons corrigé les produits de l'engraissement porcin figurant dans les comptabilités 2019 proportionnellement aux prix du marché en 2018, car les prix de 2018 représentaient mieux la

Tab. 2: Principales différences de bien-être animal entre IP-Suisse et la norme minimale selon l'OPAn dans l'engraissement bovin.

	IP-Suisse (IPS) – Engraissement bovin	Normes minimales selon l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)
Surface disponible	3.5 – 6.5 m ² /animal*	1.8 – 3 m ² /animal*
Surface de repos	Matelas de paille ou tapis recouverts de litière (norme SST de la Confédération)	Entièrement perforée (caoutchouc; sans paille)
Aire d'exercice extérieure (non couverte)	Oui; 1 – 4.9 m ² /animal (suivant les possibilités d'accès); conforme à la norme SRPA de la Confédération	Non

*suivant le poids

SST = Système de stabulation particulièrement respectueux des animaux (Programme de paiements directs de la Confédération)

SRPA = Sorties régulières en plein air (Programme de paiements directs de la Confédération)

moyenne sur 5 ans. Nous avons fait de même avec les produits de l'engraissement bovin figurant dans les comptabilités 2018 sur la base des prix du marché 2019 parce que cette année-là, les prix étaient similaires à la moyenne sur 5 ans. Les coûts propres concernent principalement l'indemnisation du temps de travail de la main-d'œuvre familiale, qui a été estimée à Fr. 28 par heure de travail.

En faisant la moyenne, nous avons calculé ce que l'on appelle la «base de référence», qui correspond à la branche de production type établie à partir des données individuelles et qui vise à représenter au mieux l'échantillon et la population statistique. Pour créer la base de référence, nous avons fait la moyenne arithmétique des données individuelles pour chaque poste de produits et de coûts. En outre, nous avons calculé la moyenne ajustée en ignorant les valeurs les plus basses et les plus hautes. Lorsque la moyenne arithmétique et la moyenne ajustée présentent un écart de plus de 30 %, nous avons utilisé la moyenne ajustée; sinon, nous avons utilisé la moyenne arithmétique. Cela signifie que les valeurs extrêmes ou aberrantes des exploitations n'ont pas été prises en compte. La base de référence a servi à la simulation de scénarios de branches de production, dans lesquels nous n'avons modifié que les paramètres relatifs au bien-être animal avec les incidences financières correspondantes (coûts spécifiques et structurels liés au bien-être animal ainsi que primes telles que paiements directs et prix du marché). Les paramètres économiques qui n'ont aucun lien avec les prestations liées au bien-être animal sont donc restés constants.

Scénario principal: comparaison IPS et «OPAn»

Une moyenne a été établie à partir des résultats de l'analyse des branches de production pour former une branche de

Tab. 3: Principales différences de bien-être animal entre IP-Suisse et la norme minimale selon l'OPAn dans l'engraissement bovin.

	IP-Suisse (IPS) – Engraissement porcin	Normes minimales selon l'Ordonnance sur la protection des animaux (OPAn)
Surface disponible	0.85 – 1.25 m ² /animal* (jusqu'à 110 kg)	0.6 – 0.9 m ² /animal* (jusqu'à 110 kg)
Surface de repos	Non perforée, recouverte de litière (norme SST de la Confédération); également paille en brins longs pour l'occupation des animaux	Partiellement perforée, pas de paille
Aire d'exercice extérieure (non couverte)	Oui; 0.45 – 0.65 m ² /animal*; conforme à la norme SRPA de la Confédération	Non
Achat de porcelets	Uniquement en provenance d'effectifs de porcs d'élevage respectant les normes IPS (SST/ SRPA)	Conventionnel

*suivant le poids

SST = Système de stabulation particulièrement respectueux des animaux (Programme de paiements directs de la Confédération)

SRPA = Sorties régulières en plein air (Programme de paiements directs de la Confédération)

production de référence «IPS» (IP-Suisse). Elle a ensuite été comparée à une branche de production comparable conventionnelle simulée (fictive), qui ne remplit que les exigences minimales de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), mais qui est par ailleurs identique à l'exploitation de référence. Cela signifie que l'échantillon IPS est «corrige» pour correspondre à une situation d'exploitation qui ne fournit aucune prestation de bien-être animal par rapport à l'ordonnance sur le bien-être animal. Ce scénario sert également de référence pour les autres scénarios. Les tableaux 2 et 3 présentent brièvement les différences des deux formes de production en termes de bien-être animal. Les principales différences concernent l'espace disponible, l'aire d'exercice attenante et la mise à disposition d'une litière pour l'aire de repos pour un meilleur confort de couchage ou pour l'occupation des animaux (porcs). Pour les porcs en particulier, il existe également une restriction sur l'achat de porcelets provenant d'exploitations d'élevage, qui doivent également répondre à des normes plus strictes en matière de bien-être animal. Le tableau 4 montre les facteurs de correction qui ont été calculés par des partenaires externes à l'aide d'un modèle de calcul actualisé pour les bâtiments (Gazzarin et Hilty, 2002; Hilty et al., 2007), par l'intermédiaire des informations fournies par les entreprises de construction et par le biais de calculs de temps de travail (Heitkämper et al.,

Tab. 4: Facteurs de correction et normes de planification pour la simulation / Conversion des résultats de base en norme minimale (OPAn).

	Bovins	Porcs d'en-graissement	Source
Prix du marché (facteur)	0.942	0.932	IPS, Micarna
SST/SRPA (Fr./UGB et an)	280	320	Confédération
Coûts de la paille (Fr./ PE)	205	42	Comptabilité / Enquête dans les exploitations / Agridea
Bâtiments (facteur)	0.862	0.894	Agroscope
Main-d'œuvre (facteur) Scénario principal	0.834	0.71	Agroscope
Main-d'œuvre (facteur) Scénario annexe (IPS-plus)		0.92	Agroscope
Coûts de certification (Fr./ PE)	4	2.70	IP Suisse
Affiliation/Contrôle (Fr./an)	200	200	IP Suisse
Pourcentage d'animaux sans supplément label	15 %	15 %	IP Suisse / Suisseporcs
Consommation d'aliments (facteur)		0.965	Suisseporcs
Achat de porcelets		0.93	IP Suisse

2020; www.budgetdetravail.ch). Les facteurs de correction proviennent des écarts constatés par rapport aux valeurs empiriques (système de stabulation des porcs) ou de procédés modélisés (système de stabulation des bovins, tous les procédés de travail), qui ont été simulés avec et sans prestations de bien-être animal. Les autres hypothèses du tableau 4 sont fondées sur les règlements en vigueur, les normes de planification courantes ou les informations recueillies lors des entretiens.

Scénario IPS sans prime de label («PL»)

Dans le passé, les exploitations ont souvent été confrontées à ce scénario, car aucune prime de label n'était versée en raison d'une demande insuffisante et les produits sous label devaient être écoulés sur le marché conventionnel. La perte totale de cette plus-value sur le marché correspond à un risque de perte de 100 %. Par conséquent, les coûts du risque peuvent être calculés à partir de la perte correspondante. A cet effet, IP-Suisse a estimé la part d'animaux dévalorisés entre 10 % et 30 % sur la base des statistiques de vente et d'abattage, à partir desquelles nous avons déterminé une probabilité de perte de 15 % pour la prime de risque, qui a également été incluse dans la référence du scénario principal (15 % de la perte nette encourue en cas de perte totale de la prime de label).

En cas de perte totale de la prime de marché, la plus-value de bien-être animal n'est plus alimentée que par la contribution de la Confédération (paiements directs). Cela permet également de différencier la part de la contribution du marché et celle de la Confédération dans la plus-value pour le bien-être animal.

Scénario IPS avec espace disponible accru («PLUS» – porcs uniquement)

Ce scénario se produit si, pour une infrastructure de bâtiment constante, la surface d'action totale par porc passe de

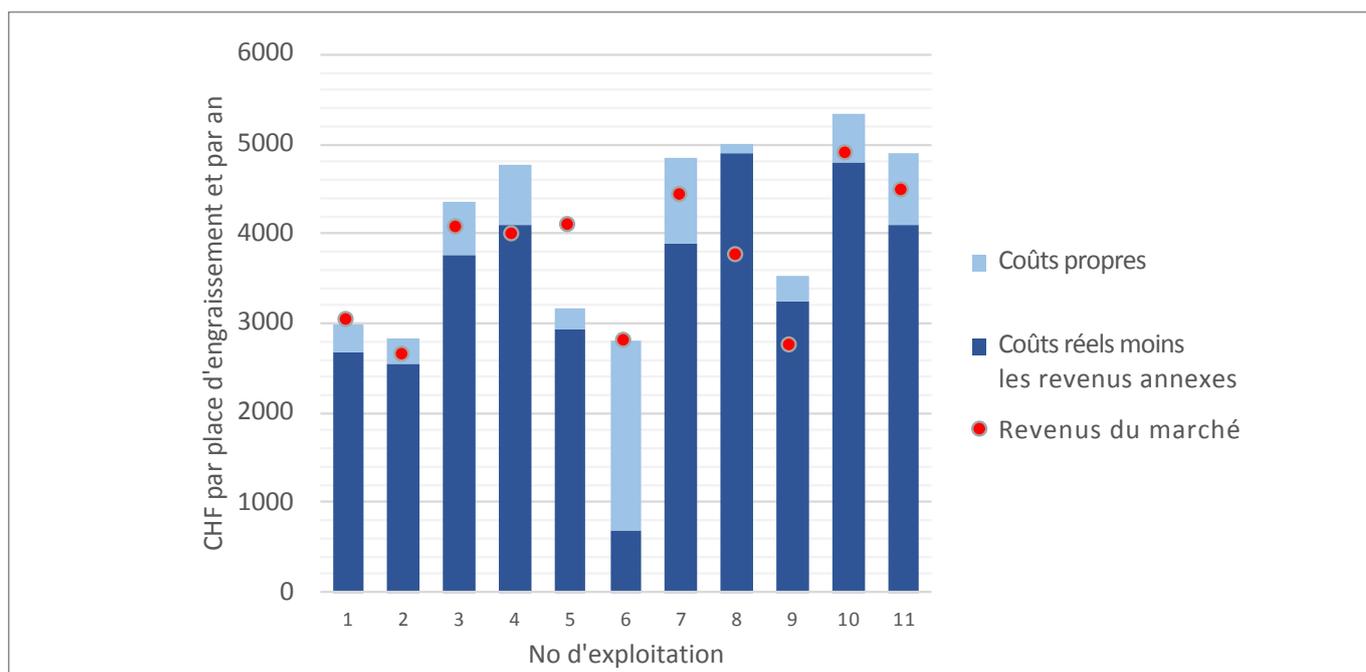


Fig. 1: Coûts de l'engraissement bovin intensif et seuil de rentabilité (CHF par place d'engraissement; 44-79 places d'engraissement).

1,25 à 1,6 m², ce qui correspond à une réduction de l'effectif de 22%. Les forces politiques demandent également une réduction du cheptel pour des raisons écologiques, ce qui apparaît également dans le message du Conseil fédéral sur le développement de la politique agricole à partir de 2022 (PA22+, 2020).

Chiffres clés des exploitations

Coûts de la branche de production et seuil de rentabilité (Break Even):

- Après déduction des revenus annexes (y compris les paiements directs), les coûts de production sont comparés aux produits effectifs du marché par place d'engraissement. Sur le graphique, l'extrémité de la colonne correspond au seuil de rentabilité (fig. 1). Dès que le produit du marché est supérieur à la colonne, l'exploitation réalise un bénéfice. Si le produit du marché se situe dans la partie claire de la colonne, l'exploitation doit généralement se contenter d'un salaire plus faible. S'il se situe dans la partie foncée de la colonne, même les coûts réels ne sont pas couverts, c'est-à-dire que l'exploitation épuise son capital ou risque de manquer de liquidités. Cette représentation des résultats reflète la compétitivité ou la résilience économique des exploitations face à la baisse des prix. Calcul: coûts complets moins les paiements directs et les revenus annexes, divisés par le nombre de places d'engraissement.

Chiffres clés de l'exploitation-type (référence)

Valorisation du travail:

- Indique le revenu effectif par heure de travail généré dans la branche de production (indépendamment des coûts du personnel); calcul: coûts complets moins les coûts du personnel et les coûts du travail propre divisés par le total des heures de travail consacrées à la branche de production.
- Degré de couverture des coûts des prestations de bien-être animal dans le scénario principal: indique dans quelle

mesure les coûts supplémentaires sont couverts par les produits supplémentaires. Le bénéfice d'exploitation de l'échantillon IPS est comparé à «l'OPAn» (bénéfice d'exploitation = tous les produits, y compris les paiements directs, moins les coûts réels et les coûts propres). L'écart du bénéfice d'exploitation représente le bénéfice ou la perte nette réelle liés aux prestations de bien-être animal. Calcul: produits supplémentaires par rapport à «l'OPAn» divisés par les coûts supplémentaires par rapport à «l'OPAn»; si les produits supplémentaires sont identiques aux coûts supplémentaires, ces derniers sont couverts à 100%.

Résultats de l'engraissement bovin

Coûts et seuil de rentabilité

La figure 1 reflète la situation économique des onze exploitations. Les exploitations disposent de 44 à 79 places d'engraissement et sont classées par taille. Elles présentent des résultats très hétérogènes, bien que ceux-ci ne soient pas influencés par le nombre de places d'engraissement. Les produits effectifs de l'engraissement oscillent entre Fr. 2600.– et Fr. 4900.– par place d'engraissement. Les différences s'expliquent par l'âge des veaux achetés et le nombre de séries qui en découle. Cela signifie que plus les veaux sont âgés au moment de leur achat, plus la durée d'engraissement est courte jusqu'à ce qu'ils soient prêts à l'abattage, ce qui permet d'avoir plus d'une série par an, mais entraîne également des coûts d'achat plus élevés. Les coûts varient également beaucoup d'une exploitation à l'autre. Le seuil de rentabilité, c'est-à-dire le point où tous les coûts sont couverts, se situe entre 2800 et 5300 francs par place d'engraissement. Seules trois exploitations parviennent à couvrir leurs coûts, voire réalisent un bénéfice, et peuvent être qualifiées de durablement compétitives. Trois exploitations ne peuvent même pas couvrir leurs coûts réels et ne sont pas viables sur le plan économique. Les cinq exploitations restantes réalisent un revenu positif par place d'engraissement, qui ne

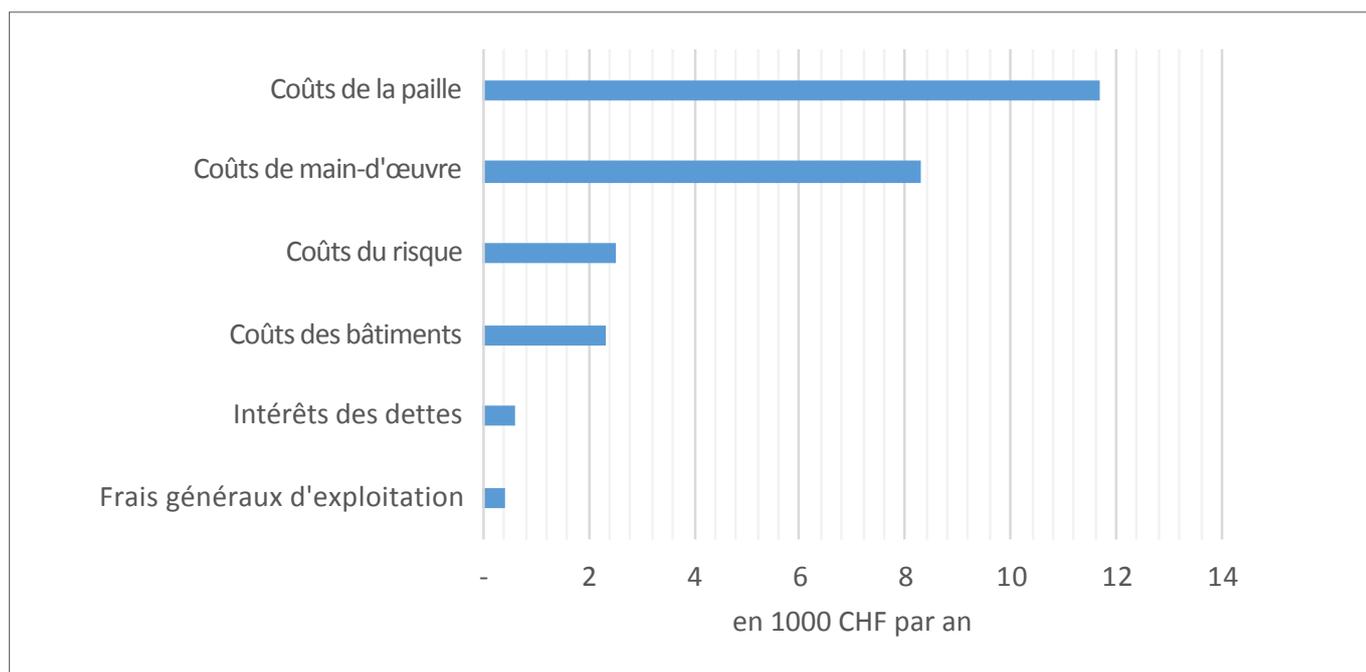


Fig. 2: Détails des coûts supplémentaires des prestations de bien-être animal (Engraissement bovin, 57 places d'engraissement).

Tab. 5: Rentabilité de la branche de production Engraissement bovin compte tenu des prestations de bien-être animal.

	VALEURS ABSOLUES			VALEURS PAR PLACE D'ENGRASSEMENT	
	IPS-11	OPAn	IPS	IPS-11	DC-81
	Base de référence	Simulée	Sans prime de label	Sans prime de risque	
Places d'engraissement (PE)	57	57	57	57	65
Population statistique IPS (Moyenne/Médiane)	79/50				
UGB Bovins Engraissement gros bétail	22.8	22.8	22.8	22.8	26.0
PRESTATIONS					
Production végétale (répartie)	1 778	1 778	1 778	31	-
Revenus d'engraissement (2019)	211 673	199 428	199 428	3 714	3 133
Total des paiements directs	29 485	23 101	29 485	517	517
Total des revenus	242 937	224 308	230 692	4 262	3 651
Δ revenus par rapport à l'OPAn	18 629		6 384		
Revenus supplémentaires	8,31 %		2.8 %		
COÛTS REELS					
Coûts spécifiques Production végétale	4 533	4 533	4 533	80	147
Coûts spécifiques Production animale	150 593	138 908	150 593	2 642	2 055
dont concentrés	35 063	35 063		615	716
dont autre fourrage grossier/frais d'alimentation/estivage	-				
dont vétérinaire, médicaments	2 665	2 665		47	59
dont insémination / ET	-				
dont achats d'animaux	99 987	99 987		1 754	1 117
dont différents coûts	7 931	7 931		139	81
Coûts des machines	32 576	32 576	32 576	572	468
Coûts des bâtiments	16 682	14 380	16 682	293	252
Frais généraux d'exploitation	11 015	10 587	11 015	193	153
Coûts du risque de marché	2 535				
Coûts du personnel	14 914	12 438	14 914	262	336
Coûts du fermage	2 361	2 361	2 361	41	132
Intérêts des dettes	4 302	3 708	4 302	75	NV
Total coût réels	239 512	219 492	236 977	4 157	3 544
COÛTS PROPRES					
Main-d'œuvre propre	34 949	29 148	34 949	613	702
Capital propre	346	298	346	0	0
Total des coûts de production (coûts complets)	274 815	248 938	272 272	4 771	4 245
Δ coûts complets par rapport à l'OPAn	25 876		23 334		
Coûts supplémentaires	10.4 %		9.4 %		

Tab. 5: Rentabilité de la branche de production Engraissement bovin compte tenu des prestations de bien-être animal.

	IPS-11	OPAn	IPS	IPS-11	DC-81
CHIFFRES CLÉS	Base de référence		Sans prime de label	Sans prime de risque	
Bénéfice/pertes d'exploitation (valeurs absolues) en Fr. par an	-31 878	-24 631	-41 581	-515	-595
Δ Bénéfices / Pertes par rapport à l'OPAn en Fr. par an	-7 247		-16 950		
Δ Bénéfices / Pertes par rapport à l'OPAn (Fr. par PE)	-127		-297		
Couverture des coûts liés au bien-être animal (pourcentage)	72 %		27 %		
Prix du marché REEL (Fr./kg PA)	9.542	8.99	8.99		
Prime du marché pour 100 % de couverture des coûts liés au bien-être animal (Fr./kg PA)	0.88		0.76		
Temps de travail par an (MOh)	1 787	1 490	1 787	1 787	2 387
Valorisation du travail Fr./MOh	9.9	11.2	4.4	11.3	10.6
Seuil de rentabilité (Break Even) en Fr. par PE	4 273	3 931	4 228		

permet toutefois d'indemniser l'heure de main-d'œuvre qu'à un niveau nettement inférieur aux Fr. 28,- visés. La branche de production ne serait donc pas très viable en cas de baisse des prix.

Représentativité des résultats de la base de référence (bovins)

Le calcul des coûts et des prestations présenté au tableau 5 se compose d'une base de référence (1ère colonne de résultats), qui représente les exploitations enregistrées. Dans les deux colonnes à l'extrême droite, ces résultats sont comparés à un échantillon plus important du Dépouillement centralisé (DC) (résultats par place d'engraissement). Selon le tableau 1, le nombre de places d'engraissement de la base de référence (57) est légèrement inférieur à la moyenne de la population statistique (79), mais supérieur à sa médiane (50). La moyenne du groupe d'exploitations DC n'est que légèrement supérieure, avec 65 places. Globalement, l'ampleur de la branche de production dans la base de référence peut être considérée comme largement représentative. Les coûts plus élevés pour l'achat d'animaux sont frappants, ce qui explique également les revenus plus élevés en raison d'un plus grand nombre de séries. D'autres éléments marquants sont les coûts des machines eux aussi plus élevés, les coûts des bâtiments légèrement supérieurs et le temps de travail inférieur de même que les coûts de main-d'œuvre. Cela suggère que les exploitations de l'échantillon IPS ont pu économiser du temps de travail grâce à des ressources financières légèrement plus élevées et/ou ont également une meilleure gestion de la main-d'œuvre. Les pertes des exploitations de l'échantillon IPS sont un peu plus faibles, ce qui est certainement à prévoir dans le contexte d'une sélection positive. Dans l'ensemble, cette comparaison confirme que l'échantillon peut être considéré comme largement repré-

sentatif d'un grand nombre d'exploitations et que, par conséquent, il est possible d'en tirer des conclusions de portée générale.

Résultat du scénario de référence (IPS-OPAn)

La moyenne ajustée a été utilisée pour les paiements directs, sinon c'est la moyenne arithmétique qui a été utilisée. La valorisation du travail de la base de référence, y compris les coûts du risque, est de Fr. 10,30 par heure de main-d'œuvre utilisée. Pour une couverture totale des coûts, la place d'engraissement devrait générer un revenu de Fr. 4 267,- (réel: Fr. 3 714,-).

Par rapport à l'exploitation comparable simulée avec respect des exigences minimales (OPAn), l'exploitation de référence (IPS) réalise une plus-value totale liée au bien-être animal de Fr. 18 629,-, qui entraîne des coûts supplémentaires de Fr. 25 876,- (tableau 5). Par conséquent, les coûts sont couverts à 72 %. Par rapport au scénario «OPAn», le scénario de référence présente donc une perte annuelle qui est Fr. 7 247,- plus élevée (perte nette).

Pour être au niveau du scénario «OPAn», la plus-value liée au bien-être animal devrait être augmentée de 127 francs par place d'engraissement. Cela correspondrait à une augmentation de la prime de marché de 60 % ou à une augmentation des paiements directs (SST, SRPA) de 116 %.

Les postes de coûts supplémentaires en valeur absolue pour les prestations de bien-être animal sont présentés dans la figure 2. Les coûts de la paille et de la main-d'œuvre sont de loin les postes de coûts les plus importants.

Scénario annexe (IPS sans PL - OPAn)

En cas de suppression de la plus-value liée au label, les recettes supplémentaires passent de Fr. 18 629,- (plus-value pour le bien-être animal) à Fr. 6 384,-. Cela signifie que le

Tab. 6: Rentabilité de la branche de production Engraissement porcin compte tenu des prestations de bien-être animal.

	VALEURS ABSOLUES				VALEURS PAR PLACE D'ENGRAISSEMENT	
	IPS-10	OPAn	IPS-10	IPS-10 plus	IPS-11	DC-80
	Base de référence	Simulée	Sans prime de label	1.6m ²	Sans prime de risque	
Places d'engraissement (PE)	215	215	215	168	215	245
Population statistique IPS (Moyenne/Médiane)	220/140					
UGB Porcs à l'engrais	36.6	36.6	36.6	28.6	37	42
PRESTATIONS						
Revenus d'engraissement (2018)	245 689	228 903	228 903	191 713	1 141	1 142
Paiements directs total	15 000	3 287	15 000	12 439	70	70
Revenus total	260 690	232 190	243 903	204 152	1 211	1 211
Δ revenus par rapport à l'OPAn	28 499	0	11 713	-28 038		
Revenus supplémentaires	12.3 %		5.0 %	-12.1 %		
COÛTS REELS						
Coûts spécifiques Production animale	199 221	179 631	199 221	155 454	925	977
dont concentrés	89 955	86 807			418	424
dont vétérinaire, médicaments	297	297			1	5
dont achats d'animaux	105 709	98 310			491	542
dont différents coûts	3 028	3 028			14	7
Coûts des machines	404	404	404	323	2	2
Coûts des bâtiments	14 738	13 176	14 738	14 738	68	114
Frais généraux d'exploitation	9 149	8 368	9 149	9 022	42	34
Coûts du risque de marché	2 559					
Coûts du personnel	8 697	6 175	8 697	7 970	40	52
Coûts du fermage	-	-		-	-	-
Intérêts des dettes	2 968	2 654	2 968	2 968	14	NV
Coûts réels total	237 737	210 407	235 178	190 475	1 092	1 179
COÛTS PROPRES						
Main-d'œuvre propre	13 565	9 631	13 565	12 431	63	62
Capital propre	657	588	657	657	3	-
Total des coûts de production (coûts complets)	251 959	220 626	249 400	203 564	1 158	1 241
Δ coûts complets par rapport à l'OPAn	31 334	-	28 774	-17 062		
Coûts supplémentaires	14.2 %		13.0 %	-7.7 %		

Tab. 6: Rentabilité de la branche de production Engraissement porcin compte tenu des prestations de bien-être animal.

	IPS-215	OPAn	IPS-10	IPS_10	IPS-11	DC-80
CHIFFRES-CLES	Base de référence	Simulée	Sans prime de label	1.6m ²	Sans prime de risque	
Bénéfice/pertes d'exploitation (valeurs absolues) en Fr. par an	8 730	11 565	-5 497	588	52	-30
Δ Bénéfices / Pertes par rapport à l'OPAn en Fr. par an	-2 835		-17 062	-10 976		
Δ Bénéfices / Pertes par rapport à l'OPAn (Fr. par PE)	-13.2		-79.2	-65.3		
Couverture des coûts liés au bien-être animal (pourcentage)	91.0 %		41 %	61 %		
Prix du marché REEL (Fr./kg PA)	4.025	3.75	3.75	4.025		
Prime du marché pour 100% de couverture des coûts liés au bien-être animal (Fr./kg PA)	0.32		0.28	0.51		
Temps de travail par an (MOh)	1 247	885	1 247	1 143	1 247	1 051
Valorisation du travail Fr./MOh	24.9	30.9	13.4	18.4	26.9	17.3
Seuil de rentabilité (Break Even) en Fr. par PE	1 101	1 009	1 089	1 138		

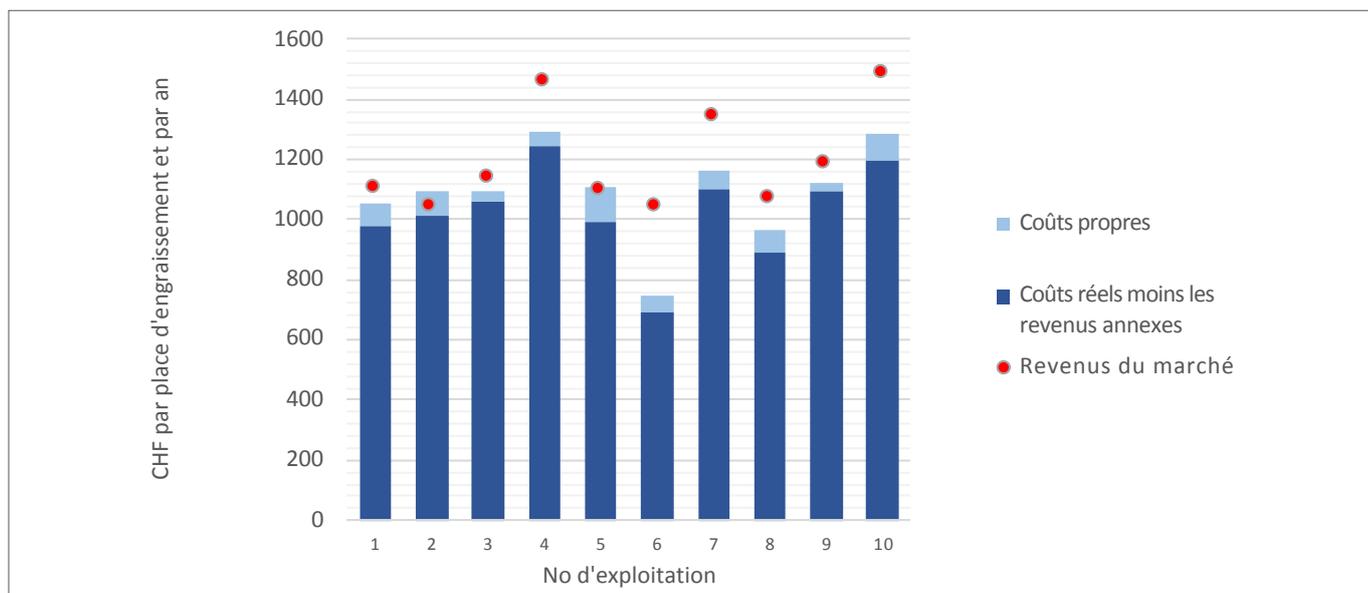


Fig. 3: Coûts de l'engraissement porcin intensif et seuil de rentabilité (CHF par place d'engraissement; 194–250 places d'engraissement).

marché contribue pour deux tiers à la plus-value pour le bien-être animal, tandis que la Confédération y contribue pour un tiers. Les coûts du risque calculés à l'aide de ce scénario sont de Fr. 2 535,- (15 % de la perte nette de Fr. 16 903,-) et ont été inclus en conséquence dans la base de référence du scénario principal.

Résultats de l'engraissement porcin

Coûts et seuil de rentabilité

La figure 3 reflète la situation économique des dix exploitations pratiquant l'engraissement des porcs. Les exploitations comptent entre 194 et 250 places d'engraissement et sont

classées par taille. Les résultats sont également hétérogènes, mais un peu plus proches les uns des autres que dans le cas de l'engraissement bovin. Les produits effectifs de l'engraissement varient entre Fr. 1 042.- et Fr. 1 486.- par place d'engraissement. Les coûts (seuil de rentabilité) varient entre Fr. 744 et Fr. 1 292 par place d'engraissement, la valeur la plus basse étant plutôt à considérer comme une valeur aberrante. Plus le nombre de places d'engraissement augmente, plus les bénéfices sont élevés, comme on pouvait s'y attendre. Seules deux exploitations ne parviennent pas à couvrir leurs coûts, tandis que les autres parviennent à indemniser la main-d'œuvre à un salaire horaire supérieur

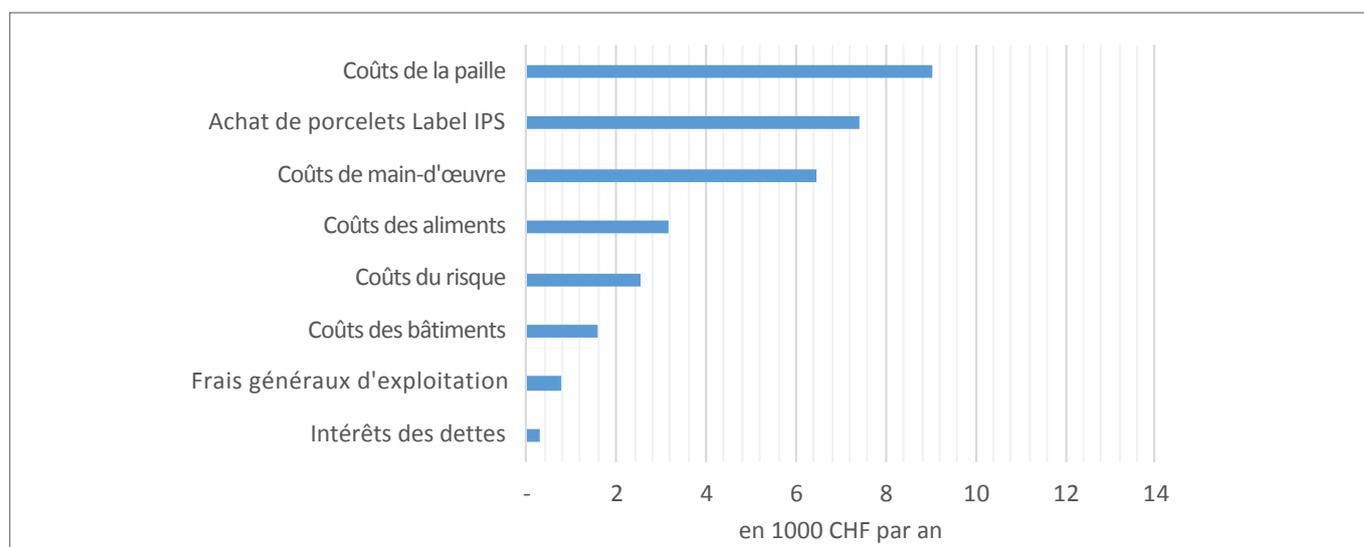


Fig. 4 | Détails des coûts supplémentaires des prestations de bien-être animal (engraissement porcin, 215 places d'engraissement).

aux Fr. 28.– visés. Cette branche de production est économiquement nettement plus performante que l'engraissement bovin.

Représentativité des résultats du scénario de référence (porcs)

Le calcul des coûts et des prestations présenté au tableau 6 est à nouveau divisé en une base de référence (première colonne de résultats), qui représente les exploitations saisies, et les colonnes à l'extrême droite, qui réunissent les résultats par place d'engraissement par rapport à un échantillon plus large du Dépouillement centralisé (DC). Selon le tableau 1, le nombre de places d'engraissement de la base de référence (215) est assez proche de la moyenne de la population statistique (220), mais nettement supérieur à sa médiane (140). La moyenne du groupe d'exploitations DC est légèrement plus élevée, avec 245 places. Globalement, la taille de la branche de production dans la base de référence peut donc être considérée comme représentative. Il est frappant de constater que les coûts d'achat des animaux sont légèrement plus élevés, que les coûts vétérinaires et les coûts des bâtiments sont nettement inférieurs et que le temps de travail des exploitations IP-Suisse est plus élevé que celui de l'échantillon mixte DC. Le temps de travail plus long est conforme à ce à quoi on pouvait s'attendre, tandis que les différences concernant les coûts des bâtiments ne semblent pas plausibles. Toutefois, les coûts des bâtiments comptabilisés sont déterminés par de nombreux autres facteurs, outre le volume de la construction (offre d'espace supplémentaire par le biais de l'aire d'exercice extérieure), qui sont propres à l'exploitation (stratégie d'amortissement, coûts de reprise de l'exploitation, prestations propres pendant la construction, etc.). C'est aussi ce qui explique la très grande hétérogénéité du coût des bâtiments dans les résultats.

Le bénéfice de l'exploitation et la valorisation du travail de l'échantillon IPS sont nettement plus favorables que ceux du groupe de comparaison, ce qui peut également être attribué ici à la sélection positive, puisque les exploitations qui remettent volontairement leur comptabilité pour que la branche de production soit évaluée sont susceptibles d'avoir

une conscience ou une gestion des coûts supérieures à la moyenne, compte tenu du taux de réponse plutôt faible. Cependant, dans une comparaison globale, on peut également affirmer ici que l'échantillon IPS ne présente pas un caractère exotique, mais diffère peu du groupe de comparaison plus large, ce qui permet de tirer des conclusions de portée générale sur de nombreux points.

Résultat du scénario de référence (IPS-OPAn)

La moyenne ajustée a été appliquée aux coûts des machines qui sont peu pertinents pour l'élevage de porcs. Sinon, c'est la moyenne arithmétique qui a été utilisée. La valorisation du travail de la base de référence, compte tenu des coûts de risque, est de Fr. 24.90 par heure de main-d'œuvre. Pour pouvoir couvrir la totalité des coûts, la place d'engraissement devrait générer un revenu de Fr. 1 101.–, objectif qui est d'ailleurs atteint (réel: Fr. 1 141.–).

Dans quelle mesure les coûts des prestations de bien-être animal sont-ils couverts? C'est ce que montre la comparaison avec la branche de production simulée, qui reflète les exigences minimales (OPAn). La base de référence (IPS) réalise une plus-value de bien-être animal de Fr. 28 499,- avec des coûts supplémentaires de Fr. 31 334,- (tab. 6). Les coûts ne sont donc pas entièrement couverts (taux de couverture des coûts de 91 %). Comparé au scénario «OPAn» le scénario de base IPS affiche un bénéfice annuel de l'exploitation inférieur de Fr. 2 835,- (perte nette).

Pour arriver au niveau du scénario «OPAn» la plus-value de bien-être animal devrait être augmentée de Fr. 13,20 par place d'engraissement. Cela nécessiterait une augmentation de la prime de marché de 15 % ou une augmentation des contributions SSR/SRPA de 22 %.

Dans le cas des porcs également, les coûts supplémentaires liés au bien-être animal sont essentiellement dus aux coûts de la paille. Viennent ensuite les coûts plus élevés de l'achat de porcelets sous label IPS et, enfin, les coûts de main-d'œuvre. Ce trio de coûts arrive nettement en tête devant les autres coûts supplémentaires tels que les coûts des aliments pour animaux, des risques, des bâtiments, les frais généraux d'exploitation et les coûts d'investissement.

Scénario annexe (IPS sans PL - OPAn)

En cas de suppression de la plus-value liée au label, les recettes supplémentaires passent de Fr. 28 499 (plus-value pour le bien-être animal) à Fr. 11 713. Cela signifie que le marché contribue pour 59 % à la plus-value pour bien-être animal, tandis que les paiements directs y contribuent pour 41 %. Les coûts du risque calculés à l'aide de ce scénario sont de Fr. 2559,- (15 % de la perte nette de Fr. 17 062,-) et ont été inclus en conséquence dans la base de référence du scénario principal.

Scénario annexe (IPS plus PL - OPAn)

Une augmentation de la surface d'exercice de 1,25 à 1,6 m² par place de porc d'engraissement peut être obtenue par deux mesures différentes. La première mesure consisterait à construire une extension, ce qui permettrait de maintenir l'effectif animal constant, mais entraînerait des coûts de bâtiments et de main-d'œuvre supplémentaires du fait de l'investissement dans une construction. De plus, la demande d'approbation d'un tel projet de construction est une entreprise plutôt incertaine en raison du débat actuel sur la pollution par l'ammoniac et l'objectif de réduction du nombre d'animaux dans la politique agricole. Si l'exploitation renonce à l'investissement, un volume de bâtiments constant avec des modifications mineures des installations implique une réduction de l'effectif animal de 215 à 169 places d'engraissement (-21 %). Par rapport à la norme minimale (OPAn), les primes habituelles au bien-être animal ne permettent pas de générer davantage de revenus supplémentaires, au contraire. Les recettes totales diminuent de Fr. 28 507,-, soit 12 %. Cependant, les coûts diminuent également de Fr. 17 062,-. Si l'on fait le calcul total, ce scénario perd encore Fr. 10 976,- par rapport à la norme minimale, qui correspond à Fr. 65,30 par place d'engraissement. Une couverture intégrale du coût des prestations de bien-être animal par le biais du marché nécessiterait un supplément de prix de 51 centimes, ce qui impliquerait presque de doubler la prime de marché qui est actuellement de 27 centimes. Pour la structure de branche de production calculée ici, il serait possible d'obtenir une compensation intégrale avec les paiements directs en augmentant les contributions SST/SRPA actuelles de 320 Fr. à 384 Fr. par UGB.

Discussion et conclusions

Sur la base d'une branche de production largement représentative (base de référence), dont les données reposent sur onze exploitations bovines et dix exploitations porcines, une analyse de branche de production a étudié dans quelle mesure la plus-value pour le bien-être animal (supplément de prix pour label, paiements directs SST/SRPA) compensait les coûts supplémentaires des prestations de bien-être animal. Les résultats des différentes branches de production sont solides, car ils s'appuient sur des calculs détaillés de coûts complets dans un échantillon aléatoire stratifié, sur des entretiens explicatifs et sur des comparaisons croisées avec des exploitations similaires du Dépouillement centralisé d'Agroscope. Ils permettent donc de tirer des conclusions de portée générale.

Dans l'engraissement bovin, avec une moyenne de 57 places d'engraissement, environ 30 % des coûts supplémentaires ne

sont pas couverts. Dans l'engraissement porcin, malgré une couverture des coûts de 91 %, toutes les prestations supplémentaires ne sont pas compensées, la différence correspondant presque exactement aux coûts calculés du risque de marché. Si tous les animaux obtenaient une plus-value liée au label, les coûts seraient totalement couverts dans l'engraissement porcin.

Dans les deux branches de production, la prise en compte des coûts de risque constitue cependant une nécessité d'un point de vue économique dans l'hypothèse de primes de label fluctuantes, car les coûts supplémentaires sont eux clairement fixes et ne peuvent être réduits par l'exploitation ni à court ni à moyen terme. Ils concernent les infrastructures, qui à leur tour déterminent directement les besoins en main-d'œuvre et en paille et leurs coûts sur plusieurs décennies.

La probabilité qu'il faille réduire les effectifs animaux dans de nombreuses exploitations à l'avenir est bien réelle, en particulier dans les exploitations porcines intensives. Outre les nouvelles exigences écologiques, l'amélioration du bien-être des animaux peut également conduire à une réduction du nombre d'animaux. Le scénario annexe calculé avec plus d'espace disponible et une réduction de l'effectif de 21% montre que les coûts supplémentaires augmentent de manière disproportionnée. Bien que les revenus et les coûts diminuent, la réduction disproportionnée des coûts nécessiterait une augmentation considérable de la plus-value liée au label ou de la prime SST/SRPA pour couvrir les coûts supplémentaires du bien-être animal, sans compter les coûts du risque.

En alternative à la réduction du troupeau, on pourrait envisager de maintenir la même taille de troupeau et d'investir pour réaliser les ajustements nécessaires dans l'infrastructure de la porcherie. L'extension de l'aire d'exercice qui en découlerait n'entraînerait que des coûts supplémentaires mineurs, car l'investissement serait réparti sur une plus longue période. La procédure de permis de construire, dont l'influence sur les coûts est difficile à quantifier, est un facteur beaucoup plus restrictif.

Pourquoi investit-on quand même dans le bien-être animal?

La question se pose, car de nombreuses exploitations ont investi dans des prestations plus poussées en matière de bien-être animal, bien que les coûts ne soient généralement pas couverts, comme le montrent les résultats disponibles. Cela peut s'expliquer d'une part par des préférences personnelles et d'autre part par des considérations stratégiques. En effet, les produits présentant une valeur ajoutée en matière de bien-être animal suscitent un intérêt croissant sur le marché et atteignent généralement des prix plus élevés, ce qui relègue les coûts supplémentaires au second plan dans un premier temps. Une norme reconnue au niveau national, comme celle des programmes SST/SRPA, améliore également l'accès au marché (El Benni et Munz, 2013). En outre, les exploitations sont également guidées par des motifs non économiques, en ce sens que leurs propres valeurs, mais aussi la pression sociétale en faveur d'un plus grand bien-être animal influencent leur décision. Apparemment, de nombreuses exploitations ne savent pas non plus dans quelle

mesure les coûts supplémentaires sont couverts, car dans l'engraissement bovin en particulier, les bases de calcul correspondantes font défaut. Contrairement à l'élevage porcin, où une grande partie des postes de dépenses peut être attribuée à des achats supplémentaires et est donc facile à évaluer, les calculs sont plus complexes dans l'engraissement bovin. Cette branche de production est souvent associée à la production laitière et à la production du fourrage nécessaire aux animaux. Par conséquent, il est plus difficile de délimiter l'utilisation des machines. Ainsi, les coûts structurels dans le domaine des bâtiments, des machines et de la main-d'œuvre sont difficiles à estimer, surtout dans les exploitations mixtes. Ils semblent d'ailleurs être plutôt sous-estimés.

Qu'en est-il des effectifs animaux plus importants?

Les présents calculs ont été effectués avec une taille de troupeau fixe, qui correspond largement à la moyenne actuelle des branches de production d'IP-Suisse. Il est donc intéressant de se demander dans quelle mesure la couverture des coûts change si les effectifs de bétail sont plus petits ou plus grands. D'autres simulations ont confirmé ce à quoi il fallait s'attendre compte tenu de la structure des coûts et des recettes: la plus-value liée bien-être animal augmente ou diminue proportionnellement à la taille du troupeau, que ce soit pour le supplément de prix lié au label (Fr./kg de poids d'abattage) ou pour les paiements directs (par UGB). En revanche, les coûts supplémentaires sont également tributaires d'éléments de coûts fixes (main-d'œuvre, bâtiments, frais généraux d'exploitation et intérêts des dettes). Ils augmentent dans des proportions inférieures à l'augmentation de la taille du troupeau ou sont disproportionnés pour les petits troupeaux. On peut en conclure que les exploitations ayant des troupeaux plus petits affichent une couverture des coûts généralement encore plus faible, alors que les exploitations ayant des troupeaux plus grands ont tendance à couvrir les coûts des prestations de bien-être animal, voire à réaliser un bénéfice. D'un point de vue économique, il est donc plus intéressant pour les grandes exploitations de proposer des prestations de bien-être animal. Grâce au changement structurel lié à l'accroissement du cheptel, les produits répondant à des normes plus élevées en matière de bien-être animal peuvent être proposés à un prix inférieur. L'augmentation de la demande à laquelle il faudrait alors s'attendre aurait un impact plus large, avec pour conséquence qu'un plus grand nombre d'animaux bénéficierait en fin de compte des prestations de bien-être animal. Cependant, la taille des troupeaux ne peut pas être augmentée à volonté, notamment lorsque l'intensité des soins par animal est telle que les besoins de chaque animal ne peuvent plus être pris en compte.

Les présents calculs montrent quels coûts effectifs sont couverts ou non. Si les prestations de bien-être animal doivent être encouragées par une incitation économique, une prime supplémentaire devrait être versée par le biais du marché ou des paiements directs. C'est la seule façon pour les exploitations agricoles de couvrir leurs coûts, ce qui va de soi et de réaliser un bénéfice supplémentaire sur la base du bien-être animal, ce qui aurait un impact encore plus large. Pour la compensation des coûts liés au bien-être animal, il faut tou-

tefois envisager des modèles alternatifs, tels que l'augmentation des aides à l'investissement ou des contributions à la surface fourragère, afin au moins d'atténuer un éventuel épuisement des primes par les secteurs en amont et en aval.

Remerciements

L'étude a été cofinancée par la Protection Suisse des Animaux PSA et par IP Suisse.

Bibliographie

- Agristat, 2020. Labelanteil an der gesamten inländischen Produktion (geschlachtete Tiere) zwischen 2006 und 2018. Statistiken können bei Agristat angefragt werden.
- El Benni, N., Munz, M., 2013. Der Einfluss von Direktzahlungen auf betriebswirtschaftliche Entscheidungen – eine Befragung von landwirtschaftlichen Beratern. Untersuchung zuhanden von Bundesamt für Landwirtschaft BLW.
- Finger, R. & Bartkowski, B., 2020. Warum wir anders einkaufen als wir wählen. <https://agrarpolitik-blog.com/>
- Gazzarin, Ch. & Hoop D., 2017. Analyse de coûts avec AgriPerform – Nouvelles possibilités dans l'évaluation des branches de production. Agroscope Transfer No 184. Agroscope, Tänikon-Ettenhausen.
- Gazzarin Ch. & Hilty R., 2002. Systèmes de stabulation pour vaches laitières: comparaison des investissements relatifs à la construction. Rapport FAT No 586, Station de recherche Agroscope, Tänikon, Ettenhausen.
- Gfs-Zürich, 2018. Univox Landwirtschaft. Mitteilung Gfs, Markt- und Sozialforschung. Zurich.
- Heitkämper, K., Stark, R., Besier, J. & Umstätter, Ch., 2020. Le temps de travail sous contrôle avec Labourscope. Plateforme en ligne de planification du travail à la ferme. Agroscope Transfer 335, Tänikon-Ettenhausen.
- Hilty, R., Van Caenegem L., Herzog, D., 2007. Système de prix par modules unitaires ART. Station de recherche Agroscope, Tänikon, Ettenhausen.
- USP, 2016. Rapport de situation. Union suisse des paysans.
- STS, 2020. Marktanalyse Labelfleisch. STS Recherche, Schweizer Tierschutz STS, Basel.

Impressum

Editeur	Agroscope Tänikon 1 8356 Ettenhausen www.agroscope.ch
Renseignements	Christian Gazzarin christian.gazzarin@agroscope.admin.ch +41 52 368 31 84
Traduction	Service linguistique Agroscope
Mise en page et impression	Brüggli Medien, Romanshorn
Copyright	© Agroscope 2021
ISSN	2296-7222 (print), 2296-7230 (online)
DOI	https://doi.org/10.34776/at399f